

**COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL  
DE Versailles**

*4ème Chambre*

**Rôle de la séance publique du 09/12/2025 à 14h00**

**Président** : Monsieur ETIENVRE

**Assesseurs** : Monsieur PILVEN et Madame PHAM

**Greffière** : Madame DIABOUGA

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ROUX**

**01) N° 2402410 RAPPORTEUR : M. ETIENVRE**

Demandeur	ASSOCIATION RHAZES	Me GUEZ GUEZ
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES	

Requête de l'Association RHAZES contre l'ordonnance n° 2305511 du 20 juin 2024 par laquelle le président de la 7ème chambre du tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 4 mai 2023 par laquelle la rectrice de l'académie de Versailles l'a mise en demeure de corriger les manquements constatés au code de l'éducation.

**02) N° 2301516 RAPPORTEUR : M. ETIENVRE**

Demandeur	KYOWA KIRIN PHARMA	CABINET FACTORHY AVOCATS
Intervenant	MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES	
Défendeur	Mme A	41 SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Requête de la société KYOWA KIRIN PHARMA contre le jugement n° 2104477 du 11 mai 2023 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a annulé la décision du 27 janvier 2021 par laquelle l'inspectrice du travail a autorisé le licenciement pour motif économique de Mme A.

**03) N° 2301530 RAPPORTEUR : M. ETIENVRE**

Demandeur	KYOWA KIRIN PHARMA	CABINET FACTORHY AVOCATS
Intervenant	MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES	
Défendeur	M. GB	41 SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Requête de la société KYOWA KIRIN PHARMA contre le jugement n° 2104476 du 11 mai 2023 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a annulé la décision du 27 janvier 2021 par laquelle l'inspectrice du travail a autorisé le licenciement pour motif économique de M. B.

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ROUX****04) N° 2301531****RAPPORTEUR : M. ETIENVRE**

Demandeur KYOWA KIRIN PHARMA CABINET FACTORHY  
AVOCATS

Intervenant MINISTERE DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES

Défendeur M. C 41 SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Requête de la société KYOWA KIRIN PHARMA contre le jugement n° 2104457 du 11 mai 2023 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a annulé la décision du 27 janvier 2021 par laquelle l'inspectrice du travail a autorisé le licenciement pour motif économique de M. C.

**05) N° 2301533****RAPPORTEUR : M. ETIENVRE**

Demandeur KYOWA KIRIN PHARMA CABINET FACTORHY  
AVOCATS

Intervenant MINISTERE DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES

Défendeur Mme D 41 SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Requête de la société KYOWA KIRIN PHARMA contre le jugement n° 2104478 du 11 mai 2023 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a annulé la décision du 27 janvier 2021 par laquelle l'inspectrice du travail a autorisé le licenciement pour motif économique de Mme D.

**COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL  
DE Versailles**

*4ème Chambre*

**Rôle de la séance publique du 09/12/2025 à 14h30**

**Président** : Monsieur ETIENVRE

**Assesseurs** : Monsieur PILVEN et Madame PHAM

**Greffière** : Madame DIABOUGA

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ROUX**

**01) N° 2403228**

**RAPPORTEUR : M. PILVEN**

Demandeur	COMMUNE DE LASSAY-SUR-CROISNE	CABINET CASADEI-JUNG & ASSOCIES
Défendeur	M. et Mme A	SELARL JL AVOCAT

Sur renvoi du Conseil d'Etat (décision n° 490124 du 10 décembre 2024 annulant l'arrêt n° 21VE03271 du 13 octobre 2023 et renvoyant devant la cour) : Requête de la COMMUNE DE LASSAY-SUR-CROISNE contre le jugement n° 1902937 du 7 octobre 2021 par lequel le tribunal administratif de Orléans a annulé, à la demande de M. et Mme A, son arrêté du 11 décembre 2018 portant arrêté d'alignement de la voie communale n° 7.

**02) N° 2301697**

**RAPPORTEUR : M. PILVEN**

Demandeur	SOCIETE TELEBRUNE	Me MONIN
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE MEULAN LES MUREAUX	SELAS TENEZO AVOCATS

Requête de la société TELEBRUNE contre le jugement n° 2105695 du 26 mai 2023 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation du titre exécutoire n° 33937 émis le 6 mai 2021 par le centre hospitalier intercommunal (CHI) de Meulan-Les-Mureaux pour une somme de 16 309,68 euros au titre des « locations et redevances boutique Meulan » et du titre exécutoire n° 33938 émis le 6 mai 2021 par le même CHI pour une somme de 10 905,93 euros au titre des « redevances boutique Becheville ».

**03) N° 2301861**

**RAPPORTEUR : M. PILVEN**

Demandeur	M. B	Me VIEGAS
Défendeur	MINISTÈRE DE LA JUSTICE SECRETARIAT GENERAL SDAJCG	

Requête de M. B contre le jugement n° 2101010 du 1er juin 2023 par lequel le tribunal administratif d'Orléans n'a fait que partiellement droit à sa demande en condamnant l'État à lui verser la somme correspondant à la perte de traitements qu'il a subie pour la période du 11 mars 2019 au 31 août 2020 et en le renvoyant devant le garde des sceaux, ministre de la justice, aux fins de calcul et liquidation de cette indemnité dans un délai de deux mois.

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ROUX****04) N° 2401953****RAPPORTEUR : M. PILVEN**

Demandeur

M. C

Me DOOKHY

PREFECTURE DU VAL-D'OISE

Défendeur

Requête de M. C contre le jugement n° 2400506 du 27 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 28 décembre 2023 par lequel le préfet du Val-d'Oise a refusé de renouveler son titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.

**05) N° 2401955****RAPPORTEUR : M. PILVEN**

Demandeur

Mme D

SERRE ODIN

EMMANUELLI

Défendeur

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

Requête de Mme D contre le jugement n° 2400459 du 6 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 15 décembre 2023 par lequel le préfet des Hauts-de-Seine lui a refusé le renouvellement de son certificat de résidence algérien, l'a obligée à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français d'une durée de deux ans.

**06) N° 2402116****RAPPORTEUR : M. PILVEN**

Demandeur

M. E

Me MORIN

Défendeur

PREFECTURE DU VAL-D'OISE

Requête de M. E contre le jugement n° 2405604 du 11 juillet 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 29 mars 2024 par lequel le préfet du Val-d'Oise a refusé de renouveler son titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans le délai de trente jours et a fixé le pays de renvoi.

**COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL  
DE Versailles**

*4ème Chambre*

**Rôle de la séance publique du 09/12/2025 à 15h00**

**Président** : Monsieur ETIENVRE

**Assesseurs** : Monsieur PILVEN et Madame PHAM

**Greffière** : Madame DIABOUGA

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ROUX**

**01) N° 2302165**

**RAPPORTEURE : Mme PHAM**

Demandeur	COMMUNE DE VERNOUILLET 28	CITYLEX AVOCATS
Défendeur	SOCIETE LR ARCHITECTURE	Me DELAIR
	SOCIETE ARCAD	Me COUSSEAU
	SOCIETE PELTIER	FIDAL CHARTRES
	SOCIETE DIAS CONSTRUCTION	
	MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANCAIS	AARPI
	SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCES DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	GIDE-LOYRETTE-NOUEL Me COUSSEAU

Requête de la COMMUNE DE VERNOUILLET contre le jugement n° 2100355 du 20 juillet 2023 par lequel le tribunal administratif d'Orléans 1°) a condamné la société LR Architecture à lui verser la somme de 214 415,98 euros TTC au titre de sa responsabilité contractuelle, 2°) l'a condamnée à verser à la société Peltier la somme de 39 445,15 euros HT, 3°) a appelé en garantie la société LR Architecture de la condamnation prononcée à l'encontre de la commune de Vernouillet à l'égard de la société Peltier, 4°) a mis les frais d'expertise taxés et liquidés à hauteur de 15 305,48 euros TTC à la charge définitive de la société LR Architecture.

**02) N° 2302427**

**RAPPORTEURE : Mme PHAM**

Demandeur	M. A	Me HERVET
Défendeur	PREFECTURE DU VAL-D'OISE	
Requête de M. A contre le jugement n° 2310413 du 4 octobre 2023 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 7 septembre 2020 par lequel le préfet du Val-d'Oise l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.		

## RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ROUX

**03) N° 2302538**

**RAPPORTEURE : Mme PHAM**

Demandeur M. B

SELARL CABANES &  
ASSOCIES  
SCP LONQUEUE -  
SAGALOVITSCH -  
 EGLIE-RICHTERS &  
ASSOCIES

Défendeur COMMUNE D'ISSY-LES-MOULINEAUX

SARL K'A.M.S

Requête de M. B contre le jugement n° 2106624 du 19 octobre 2023 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise n'a fait que partiellement droit à sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 25 mars 2021 par lequel le maire d'Issy-les-Moulineaux a délivré à la société K'A.M.S un permis de construire n° PC92040200062 autorisant, sur un terrain situé au C, la surélévation, la modification de façade et le changement de destination d'un bâtiment, ainsi que l'aménagement des espaces non construits du terrain d'assiette, ensemble l'arrêté du 31 décembre 2021 par lequel le maire a délivré au pétitionnaire un permis de construire modificatif.

**04) N° 2302571**

**RAPPORTEURE : Mme PHAM**

Demandeur M. et Mme D

ASSOCIATION ROUX  
PIQUOT-JOLY  
SELARL LANDOT &  
ASSOCIES

Défendeur COMMUNE DE BOISSY-LE-CUTTE

Requête de M. et Mme D contre l'ordonnance n° 2304783 du 16 novembre 2023 par laquelle la présidente du tribunal administratif de Versailles a rejeté leur demande tendant à l'annulation de l'arrêté n° 91080 23 1001 du 21 janvier 2023 par lequel le maire de Boissy-le-Cutté s'est opposé à leur déclaration préalable du 5 janvier 2023 tendant à la division en vue de construire la parcelle cadastrée D497, ainsi que la décision implicite de rejet résultant du silence gardé sur le recours gracieux qu'ils ont formé le 14 mars 2023.

**05) N° 2302615**

**RAPPORTEURE : Mme PHAM**

Demandeur COMMUNE DE MEDAN

SCP ENJEA AVOCATS

Défendeur Mme E

Requête de la COMMUNE DE MEDAN contre le jugement n° 2104218 du 29 septembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Versailles a annulé la décision du 19 mars 2021 par laquelle son maire a refusé de délivrer à E un certificat de non-opposition à déclaration préalable concernant les travaux d'édification d'un abri en bois pour une ferme aux animaux sur la parcelle cadastrée section A n° 2559.

**06) N° 2402887**

**RAPPORTEURE : Mme PHAM**

Demandeur M. F

Me SIRAN

Défendeur PREFECTURE DE L'ESSONNE

Requête de M. F contre le jugement n° 2404978 du 24 septembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 7 mai 2024 par lequel la préfète de l'Essonne a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans le délai de trente jours et a fixé le pays d'éloignement.

**COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL  
DE Versailles**

*4ème Chambre*

**Rôle de la séance publique du 09/12/2025 à 15h30**

**Président** : Monsieur ETIENVRE

**Assesseurs** : Monsieur PILVEN et Monsieur CLOT

**Greffière** : Madame DIABOUGA

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ROUX**

**01) N° 2300907**

**RAPPORTEUR : M. CLOT**

Demandeur	M. A	SCP GARRIGUES BEAULAC ASSOCIES
Défendeur	MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA BIODIVERSITE ET DES NEGOCIATIONS INTERNATIONALES	SCP LYON-CAEN, THIRIEZ

Requête de M. A contre le jugement n° 2101964 du 9 mars 2023 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite de rejet née du silence gardé par la ministre de la transition écologique sur la demande indemnitaire préalable qu'il lui a adressée le 17 novembre 2020, et à la condamnation de l'État à lui verser la somme de 705 000 euros en réparation des préjudices qu'il estime avoir subis dans le déroulement de sa carrière.

**02) N° 2400483**

**RAPPORTEUR : M. CLOT**

Demandeur	M. et Mme B	SARL HUBERT VEAUVY AVOCAT
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES	

Requête de M. et Mme B contre le jugement n° 2308890, 2308893 du 19 décembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté leurs demandes tendant à l'annulation de la décision du 31 mai 2023 par laquelle la rectrice de l'académie de Versailles a rejeté leur recours administratif préalable obligatoire exercé contre la décision de refus d'autorisation d'instruction en famille de leur fils et leur a enjoint de le scolariser dans un établissement d'enseignement scolaire public ou privé.

## RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ROUX

**03) N° 2401510**

**RAPPORTEUR : M. CLOT**

Demandeur M. C

Me AUCHER-FAGBEMI

Défendeur PREFECTURE DU VAL-D'OISE

Requête de M. C contre le jugement n° 2309838 du 2 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 3 juillet 2023 par lequel le préfet du Val-d'Oise a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays d'éloignement.

**04) N° 2402372**

**RAPPORTEUR : M. CLOT**

Demandeur Mme D

Me TCHIKAYA

Défendeur PREFECTURE DU VAL-D'OISE

Requête de Mme D contre le jugement n° 2404953 du 11 juillet 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 4 mars 2024 par lequel le préfet du Val-d'Oise a refusé de lui délivrer un titre de séjour, lui a fait obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays d'éloignement.

**05) N° 2501887**

**RAPPORTEUR : M. CLOT**

Demandeur STE ELECTRICITÉ DU CENTRE

Me MARC

Défendeur MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA  
BIODIVERSITE ET DES NEGOCIATIONS  
INTERNATIONALES

Autres parties PREFECTURE DU CHER

Sur renvoi du Conseil d'État (décision n° 488125 du 16 juin 2025 annulant l'arrêt n° 21VE02392 du 7 juillet 2023) et renvoyant l'affaire devant la cour : Demande l'annulation du jugement n° 1902028 du 10 juin 2021 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a rejeté sa demande tendant à la condamnation de l'État à lui verser la somme de 30 589 euros en réparation du préjudice financier que lui a causé le refus illégal de délivrance de l'arrêté de prescriptions complémentaires valant règlement d'eau.